

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juillet 2019

Afférents au Conseil Municipal
En exercice : 10
Présents : 9
Pouvoir : 1
Absent : 1

Séance du 05 juillet
L'an deux-mil dix-neuf
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 01 juillet 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAULMIER, Maire de BELLECHAUME.

Présents : B. PAULMIER, J.-L. DELAGNEAU, M. GAMBA PAILLERY, P. BOUROTTE, J. FAVOT, B. CHAVAGNAC, S. REMOND, M. ROSTAN, M. DELMOTTE
Secrétaire de séance : M. ROSTAN
Absent excusé : C. COUARD
Pouvoir : C. COUARD à M. GAMBA-PAILLERY

Ordre du Jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Consultation pose de panneaux photovoltaïques
- Prise en charge des frais médicaux par le Centre de Gestion (personnel communal)
- Validation du plan d'action du document unique pour réduire et prévenir les risques professionnels évalués pour les agents communaux 2019/2022
- Convention de mutualisation des agents de la police municipale de Saint-Florentin
- Questions diverses

Après lecture par le Maire du compte-rendu de la précédente séance, le compte rendu est approuvé.

CONVENTION DE MUTUALISATION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE DE SAINT-FLORENTIN

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qu'il pourrait signer avec la police municipale de Saint Florentin, rappelant que 8 autres communes l'ont déjà signée et précisant les missions qui pourraient leur être confiées pour 2 500 € annuels pour une intervention d'une heure par semaine, ce qui équivaut à peu près au coût de la sécurité privée à laquelle nous avons fait appel, sachant que les personnels pourraient cette fois ci verbaliser et que deux heures sont nécessaires (soit environ 5 000 € annuels).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de convention telle que présentée, charge le Maire de signer cette convention et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant ; étant entendu que la convention n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 2020, pour trois ans.

CONSULTATION POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été proposé de réaliser une consultation aux administrés pour (ou contre) l'installation de panneaux photovoltaïques.

Après avoir entendu les arguments de chacun, le conseil municipal à 7 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre,

DÉCIDE de ne pas consulter le public sur ce projet déjà en place depuis 2 ans,

CHARGE M. le Maire de poursuivre les démarches,

AUTORISE le Maire à signer tout document en relation avec ce projet.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS MEDICAUX PAR LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire présente une proposition de convention permettant au CDG89 de prendre en charge les frais médicaux des visites d'agents communaux puis de les facturer à la commune. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Valide la proposition de convention, Autorise M. le Maire à signer tout document en relation avec celle-ci.

PLAN D'ACTION DU DOCUMENT UNIQUE

Conseil municipal du 05 juillet 2019

Monsieur Jean-Luc DELAGNEAU présente le plan d'action du document unique pour réduire et prévenir les risques professionnels évalués pour les agents communaux 2017/2022.

Le conseil municipal valide cet exposé à l'unanimité,

DIT que le budget annuel alloué sera déterminé en accord avec les priorités de l'employé communal au service technique.

CHARGE M. le Maire et son Adjoint, Jean-Luc DELAGNEAU, du suivi de ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée du dossier porté par un administré devant le tribunal administratif ayant pour sujet le raccordement à l'assainissement.

Après renseignements pris, l'installation de caméras de surveillance fait l'objet d'une procédure lourde exposée aux membres de l'assemblée. Cette proposition est mise en attente.

Remerciements du Président de l'association du Patrimoine pour la subvention allouée.

La famille du Professeur Ramon propose de donner à la commune les documents de son aïeul (suite au refus de l'association citée plus haut). L'idée de l'ouverture d'un musée est évoquée (dans le fournil de l'ancienne boulangerie), faute de quoi ils seront donnés aux Archives Départementales. Même si le Docteur préférerait que cela reste à Bellechaume, il faut vérifier que l'on peut les stocker dans des conditions satisfaisantes (chauffage, déshumidification ...).

Le grillage de la salle des fêtes a déjà été arraché et des poteaux tordus. En absence de tiers identifié, l'assurance ne prend pas en charge les travaux de réparation estimés à 1678 € HT.

Suite à une demande de devis, l'aplanissement de la source est estimé à 540 €.

Deux devis sont proposés pour le débroussaillage, la tonte et le nettoyage de la STEP, c'est l'entreprise Jérémy FOURREAU qui est retenue.

La vente du bois a rapporté 6000 € à la commune. Il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation de faire débarder par un professionnel, chacun peut le faire de manière individuelle ; par contre, il conviendrait de couper les souches plus bas.

Préparation des festivités du 14 juillet.

Le petit journal « Du côté de Bellechaume » ne paraîtra plus qu'une fois par an en septembre mais sera étoffé.

Il faudrait repousser les panneaux d'entrée et de sortie du village (à voir avec l'ATR).

Il est demandé au club de vider les armoires de la salle des fêtes afin de les installer dans la salle de réunion des associations pour le secrétariat de mairie.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVÉE à 22h30

BOUROTTE Pierre		FAVOT Jean	
CHAVAGNAC Bruno		GAMBA-PAILLERY Marielle	
COUARD Christophe	Absent (pouvoir)	ROSTAN Magali	
DELAGNEAU Jean-Luc		PAULMIER Bernard	
DELMOTTE Martine		REMOND Sylvie	